

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HATTSTATT DE LA SEANCE  
DU LUNDI 10 DECEMBRE 2018**

Le lundi douze novembre deux mille dix-huit, à dix-neuf heures trente, sur convocation du Maire du 3 décembre 2018, le conseil municipal de la Commune de Hattstatt s'est réuni à la salle de séances de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal DI STEFANO, Maire.

**Nombre de membres en exercice :** 14

**Nombre de membres présents :** 12

MMES. Marie-José FURSTENBERGER, Martine ZOLLER, Corinne KAUFFMANN, Caroline SYDA

MM. Pascal DI STEFANO, Philippe HERQUE, Jean KNAUS, Christian AULEN, Jean-Marc MEYER, Stéphane OLIVIER, Norbert WENDLING, Hubert BAUMER

**Nombre de membres absents excusés :** 2

Alain MAEDER, Marie LESAGE

**Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration :** 1

Marie LESAGE qui a donné procuration à Pascal DI STEFANO

**Nombre de membres absents non excusés :** 0

**Assiste à la séance :**

Mme Manon JACOB, secrétaire de mairie

Monsieur DI STEFANO ouvre la séance à 19 heures 30 et salue bien cordialement les membres présents.

Il sollicite l'ajout d'un point supplémentaire.

Point n°11 : Demande de subvention classe découverte

Après acceptation, il passe à l'ordre du jour suivant.

**ORDRE DU JOUR**

- 1°) Désignation du secrétaire de séance
- 2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018
- 3°) Etat de prévision des coupes et travaux en forêt pour 2019
- 4°) Changement de nom du locataire du lot de chasse n°1
- 5°) Décision modificative n°3 – Budget principal
- 6°) Décision modificative n°2 – Budget assainissement
- 7°) Autorisation de dépenses avant le vote du budget primitif
- 8°) Fixation du tarif assainissement pour 2019
- 9°) Admission en non-valeurs de produits irrécouvrables
- 10°) Participation financière au repas de Noël des aînés
- 11°) Demande de subvention classe découverte
- 12°) Divers

**POINT N°1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur DI STEFANO rappelle que l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire.

Conformément aux pratiques antérieures et afin de faciliter la rédaction des comptes-rendus de séances, il est proposé d'affecter à cette tâche la secrétaire de mairie, Madame Manon JACOB.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.**

**POINT N°2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018**

Monsieur DI STEFANO rappelle que le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018 a été transmis à tous les membres.

Aucune observation n'est formulée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018.**

**POINT N°3 : ETAT DE PREVISION DES COUPES ET TRAVAUX EN FORET POUR 2019**

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil l'état prévisionnel des coupes ainsi que le programme de travaux, proposés par l'ONF pour l'exercice 2019, à réaliser en forêt communale, qui a été présenté à la Commission Forêt par l'agent ONF lors d'une sortie en date du 8 décembre dernier.

Ces devis s'établissent comme suit :

**1) Etat de prévision des coupes et programme des travaux d'exploitation**

L'état de prévision des coupes 2019 prévoit d'exploiter 455 m<sup>3</sup> de bois façonnés et non façonnés pour une recette brute attendue de 25 560 €.

Les frais d'exploitation HT (abattage, façonnage et débardage) à l'entreprise y compris les honoraires sont estimés à 10 020 €.

**Le bilan net prévisionnel HT de l'exploitation est estimé à : 3 840 €**

**2) Programme de travaux patrimoniaux**

Travaux de maintenance, sylviculture, infrastructure, cynégétique et divers pour un montant total HT de 7 840€

**3) Proposition état d'assiette pour l'exercice 2020**

Le conseil prend également connaissance de l'état d'assiette des coupes 2020 qui vont être martelées courant 2019. Cette proposition découle de l'aménagement forestier en vigueur et tient compte de l'état d'avancement dans son application.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'état prévisionnel des coupes et le programme des travaux d'exploitation pour l'exercice 2019 pour une valeur nette HT de 3 840 €.
- **APPROUVE** le programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2019 pour un montant total HT de 7 840 €.
- **APPROUVE** la proposition de l'état d'assiette 2019.
- **FIXE** le prix de vente du bois communal à 20 € du stère en plaine et 12 € du stère en montagne pour l'année 2019.
- **DECIDE** d'inscrire au budget primitif 2019 les crédits correspondants.
- **DONNE** mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF dans la limite des moyens ouverts par le Conseil.

#### **POINT N°4 : CHANGEMENT DE NOM DU LOCATAIRE DU LOT DE CHASSE N°1**

Monsieur le Maire explique que par courrier du 15 juin dernier, M. Willi BIRRER, locataire du lot de chasse n°1 de la commune, l'a informé de la création d'une nouvelle association de chasse nommée « Association de chasse Rouffach/Thur » regroupant les chasseurs du lot 1 de Hattstatt et du lot 5 de Rouffach, ces deux lots étant adjacents.

M. BIRRER sollicite donc le changement de nom du locataire du lot de chasse n°1 de Hattstatt par : « Association de chasse Rouffach/Thur ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,**

- **DONNE** son accord pour le changement de nom du locataire de chasse du lot n°1 en « Association de chasse Rouffach/Thur ».

#### **POINT N°5 : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire expose que les crédits sont insuffisants pour permettre le paiement de certaines factures d'investissement. Pour ce faire, il propose d'effectuer le virement de crédits ci-dessous :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
D 21538 : Autres réseaux	+ 4 660 €	
D 2188 : Autres immo corporelles	+ 1300 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>+ 5 960 €</b>	
D 2315 : Immos en cours – Inst. Tech.	- 5 960 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>- 5 960 €</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, et à l'unanimité,**

**- APPROUVE la décision modificative n°3 au budget principal 2018 telle qu'exposée ci-dessus.**

**POINT N°6 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose que les crédits sont insuffisants pour permettre le paiement de la facture d'Anisud concernant le curage des tabourets siphons suite aux inondations. Pour ce faire, il propose d'effectuer le virement de crédits ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
D 61523 : Réseaux	+ 1 000 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>+ 1 000 €</b>	
D 6742 : Subv. Except. equip	- 1 000 €	
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>- 1 000 €</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, et à l'unanimité,**

**- APPROUVE la décision modificative n°2 au budget assainissement 2018 telle qu'exposée ci-dessus.**

**POINT N°7 : AUTORISATION DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Le Maire expose qu'afin de permettre les paiements par les collectivités, l'article L1612-1 du CGCT l'autorise à engager et à mandater les dépenses de fonctionnement avant vote du budget dans la limite des inscriptions au budget de l'année précédente.

Une autorisation du Conseil Municipal est nécessaire pour les dépenses d'investissement jusqu'à concurrence de 25 % de l'année précédente, principalement pour pouvoir honorer les paiements liés à la commune pour les projets en cours ou en voie d'achèvement, et dont les factures seront réceptionnées en janvier.

Cette autorisation porte sur les montants maximum suivants :

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : 4 160 €

Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 13 450 €

Chapitre 23 – immobilisations en cours : 65 884 €

Les crédits utilisés seront repris au budget primitif 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL après délibération et vote à l'unanimité,**

**- AUTORISE le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissements détaillées ci-dessus avant le vote du budget primitif 2019.**

**POINT N°8 : FIXATION DU TARIF ASSAINISSEMENT POUR 2019**

Monsieur DI STEFANO communique les informations nécessaires à la facturation, pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, des redevances relatives aux usages domestiques de l'eau à percevoir par m<sup>3</sup> d'eau facturé à partir du 01/01/2019 auprès des abonnés de la commune.

Le taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte est identique à 2018 soit 0,233 €/m<sup>3</sup>.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité, fixe les tarifs assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 selon le détail ci-après :**

• REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	1, 987 €/m <sup>3</sup>
• REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE (reversée à l'Agence de l'Eau)	0, 233 €/m <sup>3</sup>
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT :</b>	<b>2, 22 €/m<sup>3</sup></b>

**POINT N°9 : ADMISSION EN NON-VALEURS DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Monsieur le Maire expose que Mme le Trésorier demande l'admission en non-valeur des montants détaillés ci-après :

- Budget assainissement

2 pièces pour un montant total de 121,50 €.

Sur proposition de Mme le Trésorier et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :**

- **D'ADMETTRE en non-valeur, sur le budget assainissement de l'exercice 2018, la somme de 121,50 €.**

- **D'IMPUTER le montant de cette créance à l'article 6541 du budget assainissement 2018.**

**POINT N°10 : PARTICIPATION FINANCIERE AU REPAS DE NOËL DES AINES**

Monsieur le Maire expose qu'au vu du nombre croissant de participants à la Fête de Noël des séniors, il a été convenu en Commission Fêtes qu'une participation de 15 € serait demandée aux personnes (conjoints accompagnants) n'ayant pas 70 ans, âge à partir duquel les concitoyens sont conviés au repas ainsi que les conjoints n'habitant pas la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,**

- **MET EN PLACE une participation de 15 € au repas de Noël des séniors pour les conjoints et participants de moins de 70 ans ainsi que les conjoints n'habitant pas la commune.**

**POINT N°11 : DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE**

Monsieur le Maire expose que les élèves de la classe CP/CE1/CE2 partiront en classe de découverte du 24 au 29 mars 2019 au centre La Roche de Stosswihr. A ce titre, l'école sollicite la participation financière de la commune afin de réduire le coût du séjour pour les familles. Le Maire propose de subventionner le séjour à hauteur de la participation du Conseil départemental, à savoir 50 € par élèves (16 élèves).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,**

**- DECIDE d'allouer au groupe scolaire de Hattstatt une subvention de 800 € au titre de la classe de découverte prévue du 24 au 29 mars 2018.**

**- D'INSCRIRE la dépense correspondante à l'article « 6574 » du budget primitif 2019.**

**POINT N°12 : DIVERS**

- La sortie annuelle du personnel et du conseil municipal est fixée au 25 janvier 2019.

- La journée citoyenne 2019 aura lieu le 11 mai.

- M. le Maire informe les conseillers qu'un cabinet d'infirmiers libéraux s'est installé dans notre commune depuis le 1<sup>er</sup> décembre, au 67 rue du Maréchal Leclerc.

- Dans le cadre de la démarche « Commune Nature », un audit a été effectué le 04/12 dernier. La commune saura lors de la remise des prix en mars le nombre de « libellules » obtenues.

- M. le Maire informe le conseil que, suite aux inondations, une réunion se tiendra mercredi 12/12 avec le conseil départemental et les communes des alentours afin de voir quelles solutions pourraient être apportées pour limiter les eaux provenant des bassins versants.

- L'assemblée générale de l'Association sportive de Hattstatt se tiendra le dimanche 16 décembre prochain.

---

La séance est levée à 20 heures 45.